FRANCE FORMATION SECURITE REUNION

Centre de formation aux métiers de la sécurité

R SSIAP 1

RECYCLAGE D'AGENT DE SERVICE ET DE SECURITE INCENDIE ET ASSISTANCE A PERSONNES

ANNEXE V à l'arrêté du 2 mai 2005 modifié relatif aux missions, à l'emploie et à la qualification du personnel permanent des services de sécurité incendie des établissements recevant du public et des immeubles de grande hauteur.

DUREE DE FORMATION :	**NOMBRE DE STAGIAIRES PAR SESSION :**
14 Heures de formation	Minimum 5 stagiaires et maximum 12 stagiaires par session.
PRE REQUIS :	
* **PSC1 ou SST** en cours de validité * Titulaire des diplôme **SSIAP1,** d'une équivalence ou des diplôme **« ERP »** et **« IGH »** niveaux 1.	
INTERVENANT :	
Intervenants avec une qualification minimum de : SSIAP 3 (ou équivalent) OU SSIAP 2 (ou équivalent)	
DATES ET HORAIRES :	
Les dates et les horaires de la formation sont établis en fonction des dates prévisionnelles mises en place par FFSR.	
LIEU :	
Dans notre centre de formation à Quartier Français ou dans vos locaux pour une formation de groupe en intra, salle en adéquation avec le groupe.	
LES MOYENS TECHNIQUES ET PEDAGOGIQUES :	
FFSR mettra à disposition tous les moyens techniques et pédagogiques au bon déroulement de la formation. Méthode pédagogique 60% de théorie 40% de pratique Moyens techniques : ordinateur et vidéo projecteur, power point et mini film, livret de formation, mallette pédagogique et EPI (équipement de protection individuel).	

PRESENTATION DU METIER :		
Vérification triennale des acquis des agents de sécurité incendie en fonction ou pouvant justifier d'une période de 1607 heures de travail dans la fonction durant les 36 derniers mois		
PROGRAMME TYPE DE LA FORMATION		
1ère partie	- Prévention	14h00
2ème partie	- Moyens de secours	
3ème partie	- Mises en situation d'intervention	
A LA FIN DE LA FORMATION, IL EST REMIS A CHAQUE STAGIAIRE :		
- Une attestation en fin de formation - Un diplôme de R SSIAP 1		
VALIDATION DES ACQUIS EN FIN DE FORMATION :		
La présence à l'ensemble des séquences programmée au recyclage. Dans le cas de défaillance notoire au cours d'un stage de recyclage, le centre de formation pourra proposer une remise à niveau Une appréciation sur les actions du stagiaire pendant les séquences pratiques ou l'étude de cas devra être transmise à l'employeur.		